

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n°2023-024

L'an deux mille vingt trois, le 6 février à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 31 janvier 2023

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 22
 votants : 29

OBJET :

Travaux de sécurisation du
logis de l'ensemble rural de
La Rivière

Plan de financement
prévisionnel

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET-LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Roland POURCHET, Mme Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, Mme Marie Madeleine LORIN, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Monique PLAZZI, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Annie ARNAUD, Valérie Isabelle BONIN, Mme Sandrine FUSADE, M. Francis CUBERTAFON, Mme Pascale BRACHET et Mme Stéphanie TOESCA, conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, M. Patrice DELAGE, Mme Céline BOYARD, M. Ludovic TURPIN, M. Laurent GORYL, M. Jean-Claude DUPUY, M. Alain BLONDY.

Jacques BLONDY donne pouvoir à Christiane BARRY
 Patrice DELAGE donne pouvoir à François BOISSERIE
 Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX
 Ludovic TURPIN donne pouvoir à Francis CUBERTAFON
 Laurent GORYL donne pouvoir à Pierre VERGNOLLE
 Jean-Claude DUPUY donne pouvoir à Annie ARNAUD
 Alain BLONDY donne pouvoir à Monique PLAZZI

SECRETAIRE : Stéphanie TOESCA

Rapporteur : F. DELORT

Considérant que le logis de l'ensemble rural de La Rivière nécessite la réalisation de travaux d'urgence, une partie de la maison menaçant de s'effondrer ;

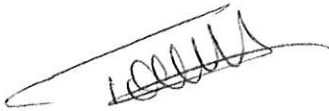
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la réalisation desdits travaux, ainsi que leur plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-après :

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en €	Taux
Travaux (devis Blanchon)	26 907,64 €	DRAC	13 453,82 €	42 %
Provision pour aléas (5%)	1 345,38 €	CD19 – CCT 2023-2025	6 450,60 €	20 %
Etude géotechnique	4 000 €			
		Sous-total :	19 904,42 €	62 %
		Autofinancement :	12 348,60 €	38 %
TOTAL :	32 253,02 €	TOTAL :	32 253,02 €	100 %

La secrétaire



S. TOESCA

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.